

SCOR Global Life réalise une transaction de réassurance du risque de longévité innovante aux Pays-Bas

SCOR Global Life, filiale de SCOR SE, a conclu un contrat de longévité innovant avec l'assureur Aegon, dont le siège est situé aux Pays-Bas.

Il s'agit d'une des premières transactions de réassurance du risque de longévité réalisées en Europe continentale. Cette opération confirme le rôle pionnier de SCOR sur cet important marché émergent. Cette transaction marque une étape importante puisque l'une des initiatives notables du plan stratégique du Groupe « Optimal Dynamics » consiste à tirer parti du succès des produits de longévité de SCOR au Royaume-Uni sur d'autres marchés.

La transaction couvre des réserves de longévité aux Pays-Bas s'élevant à EUR 1,4 milliard. Son échéance est de 20 ans avec une commutation prévue de l'exposition résiduelle à la vingtième année du contrat. SCOR tient un rôle prépondérant en réassurant 50 % du risque résiduel de tendance.

La couverture est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. La Société Générale agit en qualité d'intermédiaire dans cette opération et RMS (Risk Management Solutions) est l'agence de modélisation pour la commutation.

Gilles Meyer, CEO de SCOR Global Life, déclare : « Cette transaction de réassurance du risque de longévité innovante est pleinement conforme à l'appétence au risque de SCOR. Elle respecte nos critères en matière de rentabilité et démontre notre volonté de mettre en place des solutions innovantes en collaboration étroite avec nos clients. Par cette opération, nous entendons contribuer au développement du marché de la longévité aux Pays-Bas et dans d'autres pays cibles d'Europe continentale, et conforter notre positionnement de premier plan sur cet important marché émergent ».

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « Cette transaction illustre parfaitement la politique du groupe SCOR. Elle est le résultat d'une stratégie innovante et de notre recherche d'une collaboration fructueuse avec nos clients. Il s'agit par ailleurs d'une opération qui fait sens pour nos actionnaires. Elle confirme les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre nouveau plan stratégique triennal « Optimal Dynamics » ».

*

* *

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2013 sous le numéro D.13-0106 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».